

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **mardi 14 septembre 2021 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR

- Renouvellement contrat Patrick BOISSIER,
- Renouvellement convention d'assistance technique pour la station d'épuration (SATESE),
- Renouvellement contrat d'acquisition logiciels et prestations de services BERGER LEVRAULT,
- Dossier Jousseau (suite),
- Dossier 14 rue Baptiste Toussaint (vente),
- Questions diverses

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SAVARD, Maire.

**Présents :** Mesdames COLOMBE Claudine, FREMAUX Emilie, MAYTRAUD Danielle, POULAIN Chantal, ROUSSEAU Bernadette  
Messieurs ARNAULD Charles, BAUDESSON Didier DUMAS Yannick, DUROUSSEAU Jacky, FLEURANT Dominique, FLUCKIGER Raymond, PLACENT Jacques, SAVARD Bernard.

**Excusés :** Mme FOURNIER Violette pouvoir à Mme Bernadette ROUSSEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Bernadette ROUSSEAU

-----

### **1. RENOUELEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE - MONSIEUR BOISSIER PATRICK**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de Monsieur Patrick BOISSIER arrive à son terme le 30 septembre 2021.

Lors de l'entretien individuel, un renouvellement de contrat pour une durée d'un an a été évoqué à savoir du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de travail de Monsieur Patrick BOISSIER pour une durée d'un an à savoir du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

## **2. CONVENTION SATESE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est liée par une convention avec le Département de la Vienne, dans l'assistance de la gestion de la station d'épuration, par le SATESE (Service d'Assistance Technique de l'Exploitation des Stations d'Épuration). Cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2021. Elle peut être reconduite pour une durée de 4 ans à savoir du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les prestations font l'objet d'une rémunération contributive forfaitaire annuelle calculée de la manière suivante :

Rémunération perçue = CT (coefficient tarifaire)\* POP (population DGF)

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la reconduction de la convention d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration pour une durée de 4 ans à savoir du 01/01/2022 au 31/12/2025 et autorise le Maire à la signer.

## **3. CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES - SEGILOG –**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée à échéance le 30/09/2021 du contrat souscrit auprès de SEGILOG (contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de services).

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/2021 pour un montant annuel (non révisable) de 2 142.00 € H.T. pour la cession du droit d'utilisation et de 238.00 € H.T. pour la maintenance et la formation.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement pour 3 ans du contrat souscrit auprès de SEGILOG à compter du 01/10/2021 et autorise le Maire à le signer, mais ne souhaite pas donner suite à l'annexe concernant l'utilisation du logiciel de Gestion du Cadastre.

## **4. DOSSIER JOUSSEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les parcelles G 604 et G 213 à Jousseau sont à vendre depuis quelques années. Lors de la visite du site du village de vacances avec des membres du Conseil d'administration du CIORTF, ceux-ci ont émis un intérêt également pour ces parcelles. Une maison se situe sur la G604, elle nécessite des travaux de rénovation

(électricité, plomberie, énergétique, assainissement non collectif.....). Des bâtiments préfabriqués sont implantés sur la parcelle G 213 si situant au bord de la Vienne.

Une estimation haute à 120 000 € a été émise par une agence immobilière.

Une visite des membres du Conseil municipal a été organisée avec un membre de la famille.

Le Conseil municipal souhaite faire une proposition à 125 000 € net vendeur et souhaite obtenir les différents diagnostics.

Le Maire prendra contact avec les propriétaires.

## **5. DOSSIER 14 RUE BAPTISTE TOUSSAINT**

Le dossier sera étudié ultérieurement

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Un repas de fin d'année sera organisé le 11 décembre à 12 h à la salle des fêtes pour les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans.
- ✚ La succession devra être effectuée avant que la commune puisse acquérir la parcelle I 281 (four à pain). Le propriétaire se rapproche du notaire.
- ✚ Projet de passerelle à Salles : coût trop important. Une réflexion sera portée sur un autre projet.
- ✚ La commune a acquis la maison impasse de la Boulangerie, l'estimation des travaux de rénovation est trop élevée par rapport au bénéfice que la collectivité peut en tirer. Une réflexion va être portée sur le devenir de cet immeuble.
- ✚ Les sapins de la route de Fouquet côté cimetière vont être abattus. Les câbles passent dans les branches.
- ✚ Le compte rendu du passage de la caméra dans le réseau d'assainissement collectif a été transmis, pour avis, au SIMER qui déclare ne pas être compétent en la matière. Un avis va être demandé par ailleurs.
- ✚ JPEE propose d'organiser une visite de chantier ouverte aux membres du conseil municipal.
- ✚ Le SDIS propose une formation 1<sup>er</sup> secours aux élus intéressés à AVAILLES-LIMOUZINE : Danielle, Emilie, Jacques, Dominique et Raymond sont intéressés.
- ✚ Le CIFSP propose d'organiser des formations découvertes de l'outil informatique (séniors connectés) qui se dérouleront à la salle des fêtes 4 ½ journées.
- ✚ La commission bâtiment se réunira le mardi 28 septembre à 14h.
- ✚ Tour de table :
  - Les éclairages publics des 6 routes ne fonctionnent pas
  - Le chemin de randonnée de la VC 2 à la Forêt est bouché.
  - Revoir les panneaux d'informations (anciens métiers), ils ont besoin d'être rénovés.
  - Confirmer l'heure du spectacle de la MJC à 16h pour l'Assemblée en 2022.
- ✚ **Prochaine réunion : le lundi 11 octobre à 20 heures**

